

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/194/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant l'organisation d'un concert de l'école intercommunale de musique de la région de l'Ourcq le Samedi 18 avril 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Du Vendredi 17 avril 2026 – 13h00 au Samedi 18 avril 2026 – 19h00
Interdiction de stationner et circuler sur la Place Guillaume Le Conquérant, devant le bar Le Victoria's, afin d'y installer les musiciens.
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le seize avril deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

